

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL**

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télec. : 418 673-7205

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télec. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

(Article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 25-508 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 11 mars 2025, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le projet de règlement numéro 25-508 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay, lequel vise à modifier les limites du périmètre urbain de Petit-Saguenay.

Le projet de règlement numéro 25-508 a pour objet de revoir les limites du périmètre urbain de la municipalité de Petit-Saguenay.

Le règlement s'appliquera à la municipalité de Petit-Saguenay. Advenant la modification du schéma, la municipalité devra s'assurer que l'agrandissement du périmètre urbain est conforme aux objectifs de son plan d'urbanisme et, au besoin, y apporter les ajustements requis. Le cas échéant, elle devra également prévoir les outils d'encadrement appropriés pour la réalisation des projets.

En concordance, le règlement de zonage devra être modifié afin d'identifier les zones concernées et ajuster les grilles de spécifications. Des modifications pourraient aussi être apportées aux autres règlements d'urbanisme (lotissement, construction, PIIA, etc.) afin d'assurer la conformité au plan d'urbanisme.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 5 mai 2026 à 18 h, au Chalet des loisirs de Saint-Félix-d'Otis, situé au 494, rue Principale, à Saint-Félix-d'Otis. Au cours de cette assemblée, le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay présentera le projet de règlement ci-haut mentionné et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement s'appliquera à la municipalité de Petit-Saguenay.

Les documents ci-après peuvent être consultés au bureau de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale, à Saint-Félix-d'Otis :

- Projet de règlement numéro 25-508 adopté le 11 mars 2025 (projet de règlement initial);
- Résolution numéro C-25-03-124 adoptant le projet de règlement numéro 25-508;
- Document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter advenant la modification du SADR, à son plan d'urbanisme et à ses règlements d'urbanisme;
- Projet de règlement numéro 25-508, dans sa version administrative modifiée à la suite des commentaires formulés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (lesdites modifications étant appelées à faire partie intégrante du règlement, sous toute réserve);

Le projet de règlement adopté le 11 mars 2025 peut également être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <https://mrc-fjord.qc.ca/publications/reglements/>.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 20 avril 2026.

Peggy Lemieux

Directrice générale et greffière-trésorière